

Gouvernement du Québec

Décret 336-2025, 19 mars 2025

CONCERNANT la modification de certaines conditions et modalités d'octroi de la subvention d'un montant maximal de 2 000 000 \$ à TECHNOPOLE IVÉO autorisée par le décret numéro 1526-2023 du 18 octobre 2023

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1526-2023 du 18 octobre 2023, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a été autorisé à octroyer à TECHNOPOLE IVÉO une subvention d'un montant maximal de 2 000 000 \$, au cours des exercices financiers 2023-2024 et 2024-2025, soit un montant maximal de 1 000 000 \$ au cours de chacun de ces exercices financiers, pour le projet Défis innovation dans le secteur des villes intelligentes et durables;

ATTENDU QUE, conformément à ce décret, les conditions et les modalités d'octroi de cette subvention ont été établies dans la convention conclue le 17 novembre 2023;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à cette convention afin notamment de prolonger le projet jusqu'au 31 mars 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines conditions et modalités d'octroi de la subvention d'un montant maximal de 2 000 000 \$ à TECHNOPOLE IVÉO autorisée par le décret numéro 1526-2023 du 18 octobre 2023, le tout conformément à un avenant à la convention de subvention conclue le 17 novembre 2023, lequel sera substantiellement conforme au projet d'avenant joint à la recommandation ministérielle du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et du ministre délégué à l'Économie :

QUE soient modifiées certaines conditions et modalités d'octroi de la subvention d'un montant maximal de 2 000 000 \$ à TECHNOPOLE IVÉO autorisée par le décret numéro 1526-2023 du 18 octobre 2023, le tout conformément à un avenant à la convention de subvention conclue le 17 novembre 2023, lequel sera substantiellement conforme au projet d'avenant joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85260

